

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville d'HYERES LES PALMIERS

**ETAIENT PRESENTS** : Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTISTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame BUTTAFOGHI, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame VERDINO, Monsieur CUNEO, Madame PAPALEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur CIRCOSTA, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Monsieur MAUTE, Monsieur FOUQUE, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Madame PRESTAT, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Madame AGOSTA, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

**ABSENTS** :

Madame Isabelle MONFORT, Madame Marie BARRUE.

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,**

Madame BERNARDINI (pouvoir à Monsieur Nicolas MASSUCO)

Monsieur MICALLEF (pouvoir à Monsieur Remy THIEBAUD)

Madame PORTUESE (pouvoir à Madame Martine AGOSTA)

Monsieur MARION (pouvoir à Madame Genevieve BURKI)

Monsieur LAURENT (pouvoir à Madame Isabelle BUTTAFOGHI)

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 45**

**DATE DE LA CONVOCATION : 7/06/2024**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Thomas PHILIP**

Lecture a été donnée de ce qui suit :

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BATI - Fourniture d'électricité pour les bâtiments et sites de la commune d'Hyères - Marché mixte - Mise en appel d'offres ouvert**

RAPPORTEUR : Monsieur Eric GIRARDO - 4eme Adjoint

Les marchés relatifs à l'acheminement et la fourniture d'électricité des bâtiments et sites de la commune d'Hyères arrivent à échéance au 31 décembre 2024.

Afin de permettre d'assurer la continuité de ces prestations, il convient, dès à présent, de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert en vue d'attribuer les marchés de fourniture d'électricité pour les bâtiments et sites de la commune d'Hyères pour une durée ferme de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Par ailleurs, afin d'optimiser les dépenses énergétiques de la Commune, il convient d'intégrer à ce marché les besoins concernant :

- d'une part, la fourniture d'électricité pour les comptages provisoires mis en place dans le cadre des manifestations de la Ville. Ce besoin nécessite de prévoir une part en accord cadre à bons de commande sur les marchés concernant les sites BT supérieurs à 36 KVA et les sites BT inférieurs ou égaux à 36 KVA,
- d'autre part, la fourniture d'électricité pour le chauffage d'une partie des bâtiments communaux en tranche optionnelle sur les sites HTA et sur les sites BT supérieurs à 36 KVA.

La procédure se compose des trois lots séparés suivants :

- Lot N° 1 : Sites HTA
- Lot N° 2 : Sites BT supérieurs à 36 KVA – Marché mixte
- Lot N° 3 : Sites BT inférieurs ou égaux à 36 KVA – marché mixte

Le marché correspondant au lot 1 est un marché ordinaire dont les besoins sont estimés annuellement à 448 890 € TTC, hors TURPE (taxe d'acheminement), tranche optionnelle incluse.

Les marchés correspondant aux lots 2 et 3 sont, quant à eux, des marchés mixtes comprenant une part en marché ordinaire à prix unitaires et une part en accord cadre à bons de commande.

Les estimations des besoins sur ces 2 lots sont les suivantes :

- lot 2 : la part à prix unitaire est estimée annuellement à 362 814 € TTC, hors TURPE (taxe d'acheminement), tranche optionnelle incluse, et la part à bons de commande est affectée des montants annuels suivants :

- Minimum : 25 000 € TTC - Maximum : 150 000 € TTC

- lot 3 : la part à prix unitaire est estimée annuellement à 314 311 € TTC, et la part à bons de commande est affectée des montants annuels suivants :

- Minimum : sans minimum - Maximum : 50 000 € TTC

A noter que cette présente délibération remplace la délibération N° 13 du 23/02/2024.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé des motifs,

**VU** l'avis de la deuxième commission,

**VU** l'avis des Conseils Portuaires des ports d'Hyères,

**VU** l'avis du Conseil d'Exploitation de la régie à autonomie financière des Ports de Plaisance d'Hyères,

**VU** le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2124-1 et L. 2124-2, R. 2124-1 et R. 2124-2, R. 2161-1 à R. 2161-5 ainsi que R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14.

**DECIDE** de lancer un appel d'offres ouvert composé de trois lots séparés en vue d'attribuer les marchés relatifs à la fourniture d'électricité pour les bâtiments et sites de la commune d'Hyères,

**DIT** que les marchés seront passés pour une durée ferme de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,

**AUTORISE** le recours à la procédure avec négociation ou à la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables conformément aux articles R. 2122-2 et R. 2124-3 du Code de la commande publique, au cas où la procédure d'appel d'offres serait infructueuse,

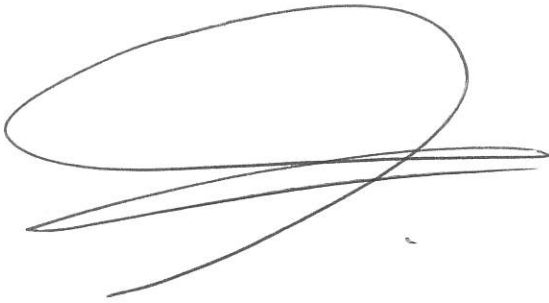
**APPROUVE** le projet de dossier de consultation des entreprises,

**DIT** que la commission d'appel d'offres permanente compétente, composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT, sera assistée de :

- M. le Directeur Départemental de la Concurrence et Consommation, ou son représentant,
- M. le Trésorier Hyères Municipal, ou son représentant,
- M. le Directeur des Services Techniques, ou son représentant,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la préparation et la mise en œuvre de la procédure de passation, à signer tous les documents relatifs à cette procédure, y compris la signature des marchés à venir, et prendre toutes les décisions concernant leur exécution et leur règlement,

**DIT** que la dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet aux budgets principal et annexes concernés : Exercices 2025 et suivants - Section de fonctionnement – Chapitre 011.



Monsieur Thomas PHILIP CMD

Secrétaire de séance



FAIT ET DELIBERE

les jour, mois et an susdits,

Le Maire

Jean-Pierre GIRAN



ADOPTEE A L'UNANIMITE (43 VOIX)

Publié le

Reçu en préfecture le